Liste des terrains faisant l'objet d'un arrêté municipal dans le cas de l'Art 62 des RG



Week end du 25.06 jusqu'à nouvel ordre

Période estivale

GARD

AIGUES VIVES: terrain du Poujolas du 03.06.22 au 16.08.22

BELLEGARDE: travaux de réhabilitation de la pelouse à compter du mois de juin pour une durée de trois mois environ.

CRUVIERS LASCOURS: stade municipal du 8 au 15.08.22

GARONS: stade Joseph Zanon 1 du 1^{er} mai jusqu'au 15/08/2022; à partir du 2 mai, terrain de repli

Joseph Zanon 2

LAUDUN L'ARDOISE: terrains engazonnés du complexe sportif de Lascours du 16.06.22 au 20.08.22

NIMES: terrains engazonnés:

Stade Nicolas Kaufmann:

Terrain d'Honneur : du 20 juin au 15 août 2022 inclus Terrain Annexe : du 20 juin au 31 juillet 2022 inclus

Domaine de la Bastide - Terrains n° 8,9,10 et 11 :du 27 juin au 7 août 2022 inclus

Stade des Costières : Terrain annexe : du 27 juin au 31 juillet 2022 inclus

Stade Raymond Pellissier: du 27 juin au 15 août 2022 inclus

ROUSSON : réfection du système d'arrosage du stade Laurent Blanc 1 pour une durée de 3 mois.

ST GENIES DE MALGOIRES : stade de la Grand Terre du 01.07 au 30.10.22 (pour travaux), les rencontres se jouerons sur le stade de St Bauzély.

VAUVERT: accès aux pelouses des stades Vauvert Charray Radelyevitch, Yves Pascal sont interdits jusqu'à nouvel ordre, à compter du 20.06.22

SOYEZ VIGILANTS certaines rencontres ont des terrains de repli !! Consulter l'agenda sur le site du District.

LOZERE